

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

**Séance du jeudi 19 juin 2025**  
**Délibération n°2025-65-VM**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 12 juin 2025

**Objet : Demande de financement Dotation Générale de Décentralisation (DGD 2025) - Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales – Équipement mobilier et matériel de la médiathèque pôle services de Soula**

**Étaient présents (17) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :**

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire

Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère municipale à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal

M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à M. Gilles ADELSON, Maire,

M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

**Étaient absents (12) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé, par délibération n°2022-121-VM du 22 septembre 2022 le l'Avant-Projet Définitif (APD) de la Médiathèque pôle de services de Soula pour un coût global de **9 156 624 €**.

Le chantier de l'opération étant bien engagé (phase terrassement en octobre 2023 et phase bâtiment en octobre 2024), les services avec l'accompagnement du mandataire de maîtrise d'ouvrage, la SEMSAMAR, poursuivent les études et consultations pour les phases d'aménagement et d'équipement de ladite structure.

Les financements DGD, obtenus jusqu'à aujourd'hui, ont permis de financer les phases études et travaux pour un montant de 3 807 276 €.

Une demande financement complémentaire sera sollicitée pour la phase « équipement mobilier ».

La singularité de l'équipement mobilier d'une médiathèque a conduit la commune à recourir aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à l'élaboration du cahier des charges et à l'analyse des offres relatives à la fourniture et à l'installation des équipements mobiliers de la médiathèque.

C'est ainsi que la société LIGNE ET COULEURS a été choisie en ce sens.

La consultation a été lancée le 6 février 2025 en procédure d'appel d'offres ouvert pour une date limite de réception fixée au 14 mars 2025.

Le marché était décomposé en deux lots :

- Lot 1 – Rayonnage : Fourniture et pose des rangements
- Lot 2 - Mobiliers divers : Fourniture de tables, des chaises

Les rayonnages et autres compléments, tous implantés au RDC, devaient remplir toutes les conditions de flexibilité, stabilité, robustesse et longévité. L'ensemble ne devra faire apparaître ni aspérités ni angles agressifs afin d'éviter tout risque de blessure.

L'esthétique en sera sobre et intemporelle. Une grande homogénéité est recherchée pour l'ensemble des mobiliers.

La hauteur des rayonnages n'excède pas 155 cm afin de préserver une vue globale de l'espace. Un certain nombre de sections sont souhaitées sur cadre avec roulettes pour en faciliter la mobilité.

Une partie des rayonnages du secteur jeunesse sont implantés en cercle formant au centre un espace « cocon » protégé.

Les mobiliers proposés devaient répondre aux exigences de la maîtrise d'ouvrage, soit : harmonie d'ensemble, sobriété, homogénéité, robustesse, qualité de fabrication et de confort, facilité d'entretien.

L'analyse des offres a conduit à retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : RAYONNAGE - Entreprise BCI pour un montant de 141 007,54€
- Lot 2 : MOBILIERS DIVERS - Entreprise SEC SILVERA pour un montant de 281 403,21€

Le coût des équipements, AMO inclus, s'élève à **446 590,75 €**.

**VU** le rapport n°64/2025/VM de Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le projet d'équipement mobilier de la médiathèque de Soula ;

**ARTICLE 2 :**

D'arrêter le coût prévisionnel de l'opération à **446 590,75 €** ;

**ARTICLE 3 :**

D'arrêter le plan de financement suivant :

<b>Financiers</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
État DGD	357 272,60 €	80,00%
Commune	89 318,15 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>446 590,75 €</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements.

**ARTICLE 5 :**

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 23 juin 2025